

Rouen, le 18 mai 2020,

### **La Carsat Normandie propose des subventions pour aider les entreprises de moins de 50 salariés à prévenir le COVID-19 au travail**

**La Carsat Normandie propose plusieurs aides à destination des TPE/PME pour financer des équipements de protection du COVID-19. Les entreprises peuvent réserver ces aides sur le site de la Carsat Normandie à la rubrique Entreprise.**

#### **4 subventions pour prévenir le risque COVID-19**

**La subvention « [Prévention COVID](#) » pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés et les travailleurs indépendants**

Cette subvention permet de financer **jusqu'à 50 % des investissements réalisés entre le 14 mars et le 31 juillet 2020** pour :

- **l'isolation du poste de travail et le respect des distances** : par exemple, pose de vitre, plexiglas, cloisons de séparation, barrières, guides files, supports d'information visuelle.
- **l'installation d'équipements d'hygiène** : par exemple, installations permettant le lavage des mains, douches.

**La subvention « [Caisse sécurisée avec monnayeur automatique](#) » pour les commerces de moins de 50 salariés**

Les caisses sécurisées avec monnayeur automatique participent à la mise en œuvre des gestes barrières en supprimant le contact des salariés des **commerces de détail alimentaires ou non alimentaires** avec l'argent liquide. La Carsat Normandie participe au financement de cet équipement à **hauteur de 40%**. Le financement par crédit-bail à hauteur de 30% est possible.

**La subvention « [Bâtir +](#) » pour l'achat de bungalow pour les entreprises de moins de 50 salariés du BTP**

Une des mesures du « [guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19](#) » est de diviser par deux la capacité nominale d'accueil simultané des bases vie et bungalows de chantier. L'aide « Batir+ » **permet de prendre en charge 50% des investissements liés à l'achat de bungalow de chantier mobile autonome.**

**La subvention « [Propreté +](#) » pour l'achat de matériel de nettoyage pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés**

Lors du nettoyage des surfaces en entreprise, des accidents liés à la manipulation des produits peuvent survenir. La Carsat Normandie délivre ses conseils sur son site à la [Rubrique Entreprise / Page Risques Chimiques Professionnels](#). Du matériel de nettoyage adapté peut aider à protéger les salariés face à ce risque. La **subvention « Propreté + » participe au financement de ces matériels jusqu'à 50% de l'investissement réalisé.**

Les entreprises peuvent trouver sur le site de la Carsat Normandie à [la rubrique Entreprises / Page « Nos aides financières »](#) toutes les informations, conditions d'obtention et formulaires de réservation de ces subventions.

## **Les Subventions Prévention TPE : un dispositif de 20 aides financières**

Les Subventions Prévention TPE sont des aides financières destinées aux entreprises de moins de 50 salariés pour financer des équipements, des diagnostics ou des formations permettant d'améliorer la prévention dans les petites entreprises. Ces aides permettent de cibler des risques professionnels majeurs et fréquents : troubles musculo-squelettiques, chutes de plain-pied ou de hauteur, cancers professionnels.

## **Le service Prévention toujours aux côtés des entreprises**

En cette période de sortie de confinement, le service Prévention continue d'accompagner les entreprises. Les entreprises peuvent faire appel au contrôleur de son secteur pour l'aider à mettre en place les mesures de prévention qui s'imposent. Leurs coordonnées sont sur le site de la Carsat Normandie à la [Rubrique Entreprise / Page « Nos conseils personnalisés »](#).

Le service Prévention a également mis à disposition ses conseils de prévention du COVID-19 à la page [Actualités Entreprises](#).